

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 03 DÉCEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le trois décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal d'AVELUY, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. Christophe **BUISSET**, Maire.

Membres en exercice : 13 Présents : 09 Absents : 04 Votants : 13

Etaient présents : M. Christophe **BUISSET**, M. Dominique **MILLE**, M. Thierry **CRAMPON**, Mme Annie **LEJEUNE**, Mme Virginie **LECOINTE**, M. Daniel **VALVEKENS**, M. Didier **FOLLET**, Mme Laëtitia **CHABÉ**, M. Philippe **ANDRÉ**.

Etaient absents : M. René **FIERS** (donne pouvoir à M. Christophe **BUISSET**), Mme Martine **BRÉART** (donne pouvoir à M Dominique **MILLE**), Mme Paule **CLIQUET** (donne pouvoir à M. Philippe **ANDRÉ**), M. Julien **MOURET** (donne pouvoir à M. Thierry **CRAMPON**).

Le Conseil Municipal a élu pour secrétaire de séance Mme Annie **LEJEUNE**.

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 04 septembre 2024

M le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal du compte rendu de la séance du 04 septembre 2024.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 04 septembre 2024.

Ordre du jour

- Insee recensement de la population 2025 : Recrutement agent recenseur
- Participation des communes extérieures aux frais de scolarité
- Tarifs communaux 2025
- Modification du règlement du cimetière
- Bons fin d'année personnel communal
- Points travaux d'investissement : demandes de subventions
- Décision modificative au budget 2024
- Droit d'initiative et questions diverses

Insee recensement de la population 2025 : recrutement agent recenseur 1.03.12.2024

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que les opérations de recensement général de la population menées par l'INSEE se dérouleront dans la commune du 16 janvier 2025 au 15 février 2025. Il a désigné pour cette tâche un coordonnateur en la personne de Madame Sandra **THIBAUDET** secrétaire de mairie. Il convient maintenant de créer un emploi d'agent recenseur et de procéder à son recrutement.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- . de créer un poste d'agent recenseur, en application de l'article L.332-23 du code général de la Fonction Publique, à temps non complet et pour la période de recensement soit du 16 janvier au 15 février 2025 ;
- . de charger le Maire du recrutement de l'agent recenseur ;
- . que l'agent recenseur sera rémunéré en fonction de la dotation financière octroyée par l'INSEE en 2025 et des heures effectuées pour ce recensement, soit sur la base d'un forfait brut correspondant au montant de la dotation forfaitaire de recensement 2025 allouée à la Commune ;

. d'ouvrir les crédits nécessaires au budget 2025 de la collectivité ;

. d'autoriser l'agent recenseur à accéder aux outils informatiques de la mairie accompagné par Madame Sandra THIBAUDET, secrétaire de la mairie et coordonnateur, soit pour la saisie des données informatiques ou le dépôt en Mairie des questionnaires de recensement ;

. d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à l'emploi d'agent recenseur.

Participation des communes extérieures aux frais de scolarité 2.03.12.2024

M. le Maire rappelle à l'Assemblée que le principe d'une participation des communes extérieures ayant des enfants scolarisés à Aveluy a été mis en place depuis quelques années.

M. le Maire donne lecture de la lettre du Secrétaire général de la Préfecture de la Somme évoquant le coût moyen départemental de fonctionnement par élève des écoles publiques pour l'année scolaire 2023/2024 fixé comme suit :

- 687,68 € pour un élève de classe élémentaire.
- 999,92 € pour un élève de classe maternelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'instaurer une contribution aux frais de scolarité pour chacun des enfants résidant dans les communes extérieures accueillis dans les écoles maternelle et élémentaire d'Aveluy ; de fixer pour chaque élève le montant de la participation des communes extérieures aux frais de scolarité aux montants suscités pour l'année scolaire 2024/2025 .

Tarifs communaux 2025 3.03.12.2024

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'actualiser l'ensemble des tarifs communaux pour l'année 2025. Il rappelle qu'il convient de déterminer le nouveau tarif pour la case de columbarium ainsi que pour le caverne. Après en avoir délibéré, les tarifs communaux 2025 sont fixés comme suit et ce à compter du 1^{er} janvier 2025 :

TARIFS COMMUNAUX	A compter du 01/01/2025
Cartes de pêche :	
- à la journée carpite	10,00 €
- à la journée - habitant d'Aveluy (gratuit pour les enfants de moins de 16ans domiciliés à Aveluy)	2,50 €
- à la journée - 1 personne - extérieur à Aveluy	5,00 €
- à l'année - 1 personne habitant d'Aveluy	50,00 €
- à l'année - 1 personne extérieure à Aveluy	100,00 €
- à l'année - 2 personnes extérieures à Aveluy	150,00 €
Cantine (repas)	5,20 €
- Tarif repas pour toutes inscriptions supplémentaires hors délais	6,50 €
- Tarif repas pour les enfants présents à la cantine sans inscription préalable	8,00 €
Garderie (séance jusqu'à 18 h 00) (Au-delà de 18 h 00 et pour 30 minutes : supplément de 5 €)	1,20 €
Location de barnum (uniquement aux habitants d'Aveluy - (du vendredi au lundi matin))	50,00 €
Location de tables, bancs et chaises (uniquement aux habitants d'Aveluy)	GRATUIT
Concession funéraire : 1,20 m x 2,50 m = 3 m² Concession perpétuelle	100.00 €

2,00 m x 2,50 m = 5 m ² <u>Concession perpétuelle</u>	170.00 €
Columbarium : case (2 urnes) : <u>Concession trentenaire</u>	600.00 €
Concession : Cavurne (1 emplacement pour 2 urnes) : <u>Concession trentenaire</u>	500,00 €

Il est précisé que le tarif des jardins communaux conformément à la délibération en date du 4 juillet 2018, est fixé pour trois années avec renouvellement tacite à raison de 0,075 €/m² et un tarif minimal de facturation de 15€.

Par ailleurs, au vu des nouveaux tarifs le règlement du cimetière sera revu, intégrant désormais l'ajout d'un cavurne.

Bons fin d'année personnel communal 4.03.12.2024

M. le Maire propose de reconduire le bon de Noël offert à l'ensemble du personnel communal au prorata du nombre de mois travaillés, soit 12,50€ par mois. Il précise toutefois, qu'à partir d'une absence supérieure à 30 jours, une retenue égale à un douzième soit 12,50€ sera opérée. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de reconduire l'attribution des bons de Noël aux conditions sus-évoquées. Cette année, des cartes cadeau seront achetées auprès d'un supermarché local seront distribuées aux intéressés afin de faciliter la gestion comptable.

Points travaux d'investissement : demandes de subventions 6.03.12.2024

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de « Restructuration d'une friche industrielle-aménagement d'un complexe multi-activités ».

M. le Maire précise que les demandes de subventions ont déjà été effectuées auprès de l'Etat au titre du Fonds Vert 2024, de la Région des Hauts de France et du Conseil Départemental de la Somme.

M. le Maire évoque que ces travaux peuvent prétendre à la subvention de l'État au titre de la DETR 2025.

Pour rappel ; les dépenses estimatives du projet sont de 1 356 460,52 Euros HT soit 1 627 752,19 Euros TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, Approuve le projet qui lui est présenté, Sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2025, Arrête le plan de financement comme suit :

Total estimatif de l'opération HT	1 356 460,52 €
Etat Fonds Vert 2024	350 000,00 €
Région des Hauts de France	339 115,13 €
Conseil Départemental	271 292,10 €
Etat DETR 2025 9,20 %	124 794,37 €
Fonds propres de la commune	542 550,59 €
<ul style="list-style-type: none"> • Emprunt 250 000 € • Prêt relais 200 000 € • Autofinancement 92 550,59 € 	

Décision modificative au budget 2024 5.03.12.2024

M. Dominique MILLE, 1er Adjoint délégué aux finances communales informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'ouvrir des crédits pour de nouvelles dépenses d'investissement et enregistrer trois nouvelles recettes d'investissement.

Pour ce faire, il est proposé de voter la décision modificative suivante au budget primitif 2024 :

RECETTES D'INVESTISSEMENT

<u>COMPTES</u>	<u>LIBELLES</u>	<u>MONTANTS</u>
1323.47	Subv. CD 80 travaux aménagt et sécurisation Rue Bouzincourt	2 934,00 €
1323	Subv. CD 80 travaux rénovation église	13 476,00 €
13461 .17	DETR travaux rénov thermique de la toiture de l'école maternelle	25 064,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	- 22 074,00 €
TOTAL		19 400,00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

<u>COMPTES</u>	<u>LIBELLES</u>	<u>MONTANTS</u>
21538	Extension réseau éclairage public rue du Vélodrome	15 400,00 €
2158.19	Installation chauffage à l'école élémentaire et à la mairie	4 000,00 €
TOTAL		19 400,00 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

<u>COMPTES</u>	<u>LIBELLES</u>	<u>MONTANTS</u>
023	Virement à la section d'investissement	-22 074,00 €
615221	Entretien et réparation bâtiments publics	22 074,00 €
TOTAL		0,00

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'approuver à l'unanimité la décision modificative présentée.

Questions diverses :

Point civisme : M. le Maire fait un point de rappel de civisme concernant les problèmes de stationnement dans certaines rues de la commune. Afin de sensibiliser les habitants et d'améliorer la situation, ce point sera intégré dans le prochain bulletin. M. le Maire rappelle par ailleurs que le stationnement devant les portes d'entrée est interdit, conformément au Code de la route, que cela a été matérialisé sur certains emplacements dans le but de conforter l'application du Code de la route.

Point site internet : M. le Maire évoque que le site internet de la commune est désormais en fonction, grâce au travail de la commission communication et à l'implication du partenariat avec la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot. Il invite l'ensemble des membres à le consulter régulièrement.

La séance est levée à 20h52

Le Maire	La Secrétaire de séance
	